

A participação das m̄ na vida econômica e social

I - Condition féminine dans le monde d'aujourd'hui

Les 10 dernières années ont vu le jaillissement de toute une littérature concernant la condition féminine dans le monde. Une fois dépourvue de certains apports de divulgation et non-scientifiques, cette littérature mérite qu'on y prête attention.

L'effort de réflexion et d'analyse révéle par la littérature à ce sujet s'enrichit ~~avec~~ ^{avec} une série d'événements dont il faut connaître la réalité et saisir la signification.

A-dessous une note très sommaire sur le mouvement des idées et des faits dans les 10 dernières années.

1. Au niveau de la Com. sur la Cond. Sociale et Juridique de la Femme

Fundação Cuidar o Futuro

La Com. sur la Cond. sociale et juridique de la femme a atteint pendant la décennie de 60 un nouveau palier de sa démarche. En effet, ces débuts avaient été marqués par une suite de revendications d'ordre juridique et politique - le droit de vote, l'établissement d'âge minimum pour le mariage, la nationalité de la femme mariée, ~~etc~~ voilà des domaines qui montrent ~~et~~ les pour l'ampleur d'autres le détail qui a caractérisé cette période de travail de la Comm.

Pendant la 1^{ère} moitié des années 60, la Com. a dépassé cette ~~étape~~ ~~étape~~ ~~étape~~ juridique - statique et institutionnelle - dans l'effort pour promouvoir ~~établir~~ un programme unifié des l'ONU pour le progrès des femmes. En 1965, l'Ass. Gen. de l'ONU (rés. 2059 (xx))

est reconnue comme très important de appeler l'attention de l'opinion publique mondiale pour l'importance qu'elle a de la contribution à donner par les femmes au développement national et, ayant ce but en vue, de résoudre clairement le problème du statut des f dans la société.

En même temps, l'ECOSOC. Dans le texte, l'An. Gén. approuve la résolution de l'ECOSOC 1068 (XXXIX) où il est question de "permettre aux femmes de participer pleinement dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs pays." ~~Ces~~

Ces deux expressions sont débouchées dans deux pivots du travail de la Com. depuis 66 qui se sont exprimés dans la XXIII^e session de la Com. à travers ~~les~~ deux rapports du Secrétaire Général de l'ONU:

"Programme d'ajustement à long terme pour le progrès des femmes" - E/CN.6/532, Jan. 1970

"Participation des f au développement économique et sociale de leur pays" - E/CN.6/513/Rev. I, 1970

(A l'objection possible selon laquelle ces questions ne concernent qu'les pays en voie de développement, il faudrait conseiller la lecture, entre autres, du rapport du gouverneur québécois - pays insuspect quant aux droits des f - sur la participation des f à la vie écon. et social et où il est dit qu' "si les discriminations sexuelles disparaissaient, le P.N.B. augmenterait de 50%".)

~~De~~ De ces deux perspectives découlent l'accent fondamental de la Com. à ce moment: l'urgence du développement demande la participation des femmes; par cette participation la discrimination contre les femmes sera surmontée et par là même ~~il y aura une plus grande contribution au proces~~ on utilisera un potentiel ^(un plus ici) inactif dans le processus du développement. Dans ce contexte, la Com. a ré-organisé ~~ses efforts~~ tous les aspects de son travail, autour des objectifs minimaux à atteindre pendant la II^e décennie du développement, en insistant que les formes et les moyens pour promouvoir le status des femmes dans le cadre du développement global des populations.

Fundação Cuidar o Futuro